

DEC182529DR15

Décision portant cessation de fonctions de M. Mathieu ROUZIERES, assistant de prévention (AP) au sein de l'UMR5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC130615DR15 du 18 février 2013 portant nomination de M. Mathieu ROUZIERES aux fonctions d'AP,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Mathieu ROUZIERES, dans l'unité du CNRS n° 5031 intitulée Centre de recherche Paul Pascal (CRPP), à compter du 30 septembre 2018.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 septembre 2018

La directrice de l'unité

Cécile ZAKRI

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

